

COMMUNE DE MARBOZ
CM/FB

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle sud de la salle des fêtes de Marboz le lundi 25 mai à 20 h.

L'ordonnance du 13 mai 2020 précise explicitement que, pour pouvoir respecter les mesures barrières ce qui sous-entend notamment une superficie de 4 m² par personne présente, la réunion peut se tenir en tout lieu, y compris hors de la commune. Le Préfet a été informé du lieu retenu. Cette séance est à huis clos.

Présents : Mme MOIRAUD Christelle, M. GUILLERMIN Patrice, Mme NAVARIN Cécile, M. SOCHAY Hervé, Mme NICOLAS Carine, M. JAILLET Christian, Mme POCHON Laurence, M. NEVORET Benoit, Mme TISSERAND-BOUVARD Magali, M. DELIANCE Alexandre, Mme CARRUBA Isabelle, M. NOEL Simon, Mme MIVIERE Karine, M. CALLAND Cédric, Mme POCHON Béatrice, M. LAMBERET Anthony, Mme CHATELET Jocelyne, M. PONCIN Emmanuel, Mme BOUVARD Nelly.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur GESTAS Alain, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions et demande au doyen de l'assemblée, M. GUILLERMIN Patrice de procéder à l'élection du maire.

Monsieur NOEL Simon a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur GUILLERMIN Patrice, doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Les dix-neuf conseillers municipaux étant présents, il a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs pour faire partie du bureau à savoir Madame NICOLAS Carine et Monsieur JAILLET Christian.

Madame MOIRAUD Christelle s'est déclarée candidate aux fonctions de Maire.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Le résultat du 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

- Nombre de votants	: 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
- Nombre de bulletins blancs	: 1
- Nombre de suffrages exprimés	: 18
- Majorité absolue	: 9
- Nombre de suffrages obtenus par Madame MOIRAUD Christelle	: 18

Avec 18 voix pour et 1 vote blanc, Mme MOIRAUD Christelle est élue maire par le Conseil Municipal.

M. GESTAS Alain lui remet l'écharpe tricolore et fait son discours d'adieu avant de quitter la salle.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit six adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de cinq adjoints.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à cinq le nombre de ses adjoints.

Le Conseil Municipal fixe à cinq le nombre de ses adjoints après un vote dont le résultat est le suivant :

Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19
Vote : Pour : 19
 Contre : 0

ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire a rappelé que les adjoints sont élus à bulletin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal (art. L 2122-4 et L 2122-7-2 du code général des collectivités locales).

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire conduite par Monsieur GUILLERMIN Patrice a été déposée auprès du Maire.

Le résultat du 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 9

- Nombre de suffrages obtenus par Monsieur GUILLERMIN, candidat placé en tête de liste : 18

Avec 18 voix pour et 1 vote nul ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr GUILLERMIN Patrice soit :

- M. GUILLERMIN Patrice : 1^{er} adjoint
- Mme NAVARIN Cécile : 2^{ème} adjoint
- M. SOCHAY Hervé : 3^{ème} adjoint
- Mme NICOLAS Carine : 4^{ème} adjoint
- M. JAILLET Christian : 5^{ème} adjoint.

La séance est levée à 21 h 00